



# COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

---

### **Présent-e-s :**

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Sylvain DUPRAZ, Vice-Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire ad interim

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

### **Conseil administratif :**

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

### **Excusé-e-s :**

Mmes Glenna BAILLON, Alexandra SAAS et Barbara SOULIER

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

### **Assistent à la séance :**

M. Christophe ZUTTER, Responsable du Service administration générale (en rempl. de M. KELLERHALS)

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

### **Procès-verbaliste :**

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions**
  - a) Environnement et infrastructures du 4 octobre**
  - b) Sociale et enfance du 7 octobre**
  - c) Finances du 14 octobre**
  - d) Culture du 18 octobre**

## 6. Propositions du Conseil administratif

### A. Projets de délibération

- a) D 47-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 488'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII à Plan-les-Ouates
- b) D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates
- c) D 49-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 3'500'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en oeuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- d) D 55-2021 P : Réalisation d'échanges parcellaires et constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates
- e) D 56-2021 P : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N° 10'060 au patrimoine financier
- f) D 57-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 80'000.- destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.

## 7. Proposition du Conseil municipal

### A. Motions

- a) M 14-2021 P : Pour la création d'un Fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates
- b) M 17-2021 P : Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente

## 7. Questions

## 8. Divers

*Clôture de la séance*

---

**M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal**, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse les absences de Mmes Baillon, Özazman, Saas et Soulier et annonce que Mme Monbaron rejoindra la séance avec un peu de retard.

## 1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Président** demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

*« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».*

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande à M. Christophe Reversy, qui succède au sein de ce Conseil municipal à M. Teo Kutner, pour les Verts, de lever la main droite et de répondre par les mots :

*'Je le jure' ou 'Je le promets'.*

**M. Christophe Reversy prête serment en déclarant : 'Je le jure', sous les applaudissements de l'assistance.**

*Mme Monbaron rejoint la séance à 20H05.*

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021**

En page 21, **M. Solari** demande la correction suivante :

*Cette motion D 11-2021 R, présentée par les Verts et le groupe socialiste, est acceptée par 17 voix pour et 3 abstentions.*

Lire :

*Le Conseil municipal accepte cette motion M 11-2021 R par 17 voix pour et 3 abstentions.*

En page 5, point 3.10, **M. Rodriguez** demande la correction suivante :

*'D'autre part, la Commune vient de recevoir l'information concernant la route du Vélodrome qui, en mars 2022, ...'*

Lire :

*'D'autre part, la Commune vient de recevoir l'information concernant la route de la Mère-Voie qui, en mars 2022, ...'*

**Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 17 voix pour et 3 abstentions, sous réserve des modifications demandées.**

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **3.1 Délai référendaire**

**Le Président** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 28 octobre 2021 et s'achèvera le 6 décembre 2021.

### **3.2 Démission de Mme Véronique Özazman**

**Le Président** donne lecture d'un courrier de Mme Véronique Özazman reçu le 6 octobre 2021 :

*. ' Chers tous et chères toutes,*

*Par la présente je vous fais part de ma décision de démissionner du Conseil municipal de Plan-les-Ouates. En effet, ne satisfaisant pas aux exigences sanitaires du Gouvernement et refusant de m'y soumettre, je ne vois donc pas d'autres issues que de me retirer de cet hémicycle.*

*Je tiens à remercier mon parti, le PDC de Plan-les-Ouates, d'avoir supporté avec patience mes prises de position.*

*Je vous souhaite à toutes et tous une belle continuation au sein de ce Conseil municipal.*

### **3.3 Signature des formulaires désignant les Présidents, Vice-présidents et suppléants des Bureaux de vote en 2022**

**Le Président** informe que les personnes concernées sont invitées à venir signer les formulaires désignant les Présidents, Vice-présidents et suppléants des Bureaux de vote en 2022. Ceux-ci sont mis en circulation.

## **4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

### **4.1 Les 30 ans de la piscine du Pré-du-Camp**

**Mme Monbaron** rappelle que les 30 ans de la piscine du Pré-du-Camp ont été fêtés le samedi 16 octobre 2021. Cette manifestation a été un succès. L'ensemble des activités organisées a attiré beaucoup de monde, notamment le parcours aquatique Ninja Warrior pour les enfants et le spectacle de natation artistique. Plus de 50 personnes ont participé à chacune de ces activités.

### **4.2 Installation de la patinoire**

**Mme Monbaron** informe que les travaux d'installation de la patinoire débuteront le lundi 25 octobre 2021 et se termineront le vendredi 12 novembre 2021. Le terrain rouge sera donc totalement indisponible depuis le 25 octobre 2021 jusqu'au 27 février 2022, date de fermeture de la patinoire. Celle-ci ouvrira le 13 novembre 2021 et les conseillers municipaux sont cordialement invités à un apéritif pour célébrer cette ouverture ce même jour, à 10H00.

### **4.3 Sunday training - dimanche 7 novembre 2021**

**Mme Monbaron** annonce que le dimanche 7 novembre 2021, se déroulera à la salle omnisports de l'école de commerce et de culture générale Aimée Stitelmann, une journée de sport. Les villes de Lancy et de Plan-les-Ouates les invitent pour un dimanche 100 % sportif et gratuit. Trois entraînements seront proposés à la population : à 09H00, du yoga, à 10H00, du ski training et à 11H00, de la zumba. Ces activités sont gratuites, sur inscription sur le site de la Commune ou sur le site <https://www.sunday-training.ch>.

### **4.4 Sécurité**

**Mme Monbaron** informe que huit incivilités ont été à déplorer durant le mois de septembre 2021 :

- Un accident non-annoncé au parking des Charrotons. Comme les conseillers municipaux ont peut-être pu le constater, toutes les épingles à vélo ont été couchées sur ce parking. Il s'avère que, malheureusement, ce parking sert de lieu pour faire du rodéo nocturne pour certains automobilistes. Un d'entre eux a mal contrôlé son virage puisqu'il a couché toutes les épingles et que sa voiture ne pouvait plus quitter les lieux. Il a cru bien faire en emportant ses plaques, mais il a tout de même été identifié.
- Deux dommages à la propriété, aux Cherpines, avec la statue qui a été endommagée par des bris de bouteilles dans la partie en verre qui représente la tête de la statue et la vitre d'entrée des vestiaires au sous-sol qui a été cassée.
- Un incendie de poubelle au stade des Cherpines.
- Quatre tags sur l'ensemble de la Commune.

Des plaintes ont été déposées pour les déprédations qui ont eu lieu au stade des Cherpines.

#### 4.5 Contrat local de sécurité

**Mme Monbaron** annonce que trois contrôles ont eu lieu dans le cadre du contrat local de sécurité ; un contrôle de circulation à la route de Base avec deux policiers cantonaux et deux policiers municipaux, lesquels ont donné trois contraventions et une amende d'ordre. Un contrôle radar le 6 septembre 2021, dans la zone 30 km/h du chemin de Vers, avec cinq policiers cantonaux et deux policiers municipaux. A cette occasion, 298 véhicules ont été contrôlés, 41 amendes d'ordre pour des dépassements de moins de 15 km/h ont été distribuées, il y a eu sept interceptions, aucune contravention et aucun délit. Et pour finir, un contrôle sécurité le 28 septembre 2021 lors d'une patrouille pédestre, avec deux policiers cantonaux et trois policiers municipaux, qui ont effectué des contrôles de personnes sur la place des Aviateurs ; des stupéfiants ont été découverts et les cas ont été dénoncés.

#### 4.6 Enquête sur le bruit à la place des Aviateurs

**Mme Monbaron** informe qu'une enquête sur le bruit qui a été menée sur la place des Aviateurs, avec des capteurs installés sur les pourtours de la place. Un rapport de synthèse est en cours et sera présenté en commission Sécurité. Pour l'instant, il a été constaté que le bruit n'est pas excessif sur la place.

#### 4.7 Mesures Covid-19

**Mme Monbaron** annonce que la police municipale n'effectue plus de contrôle dans le cadre des mesures Covid-19, en dehors des restaurants en corrélation avec la police du commerce.

#### 4.8 Cambriolages

**Mme Monbaron** informe que la Commune dénombre 1 cambriolage au mois de septembre 2021, contre 2 en septembre 2020. Il y a eu 38 cambriolages sur la Commune depuis le début de l'année ; 10 appartements, 8 salles, 2 chantiers, 3 magasins et 15 villas.

#### 4.9 Plan directeur communal

**Mme Monbaron** annonce que, dans le cadre du plan directeur communal, un atelier avec la population était prévu le samedi 16 octobre 2021. Celui-ci a été annulé faute de participants. Seules six personnes s'y étaient inscrites malgré la communication faite par la Commune. Une nouvelle date sera donc trouvée, probablement en début de soirée plutôt qu'un samedi matin et la communication sera renforcée, afin de faire en sorte d'avoir un maximum d'habitants à cet atelier.

#### 4.10 Réponse à la question posée par M. Lenoir lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021 concernant l'accès à la piscine du Pré-du-Camp pour les personnes à mobilité réduite

A cette question, **M. Rodriguez** répond qu'après recherche auprès du Service, il est vrai que personne ne sait réellement pourquoi cela a été fait de cette manière à la construction du bâtiment en 1991. Il y a quelques années, une prospection pour savoir si cela était possible a été faite, mais ceci a été abandonné au vu de l'ampleur des coûts. Et parce que la Commune permettait une offre en ce sens à la piscine du Sapay. Toutefois, il est pris bonne note de la demande d'une étude en ce sens et le Service viendra auprès du Conseil administratif pour affiner cette question d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et voir si cela peut être réalisé rapidement ou intégré dans le cadre de l'assainissement complet du bâtiment scolaire, prévu dans le plan décennal d'assainissement des bâtiments.

#### 4.11 Mobilité chemin de la Butte et chemin des Bougeries

En termes de mobilité, **M. Rodriguez** informe que le bilan avec les riverains du chemin de la Butte et du chemin des Bougeries, concernant le test d'interdiction de tourner à gauche et de modération, est en cours.



#### **4.12 Assainissement du chemin des Petits-Bois**

**M. Rodriguez** annonce qu'en ce qui concerne l'assainissement, une séance pilotée par le Canton avec les riverains du chemin des Petits-Bois, pour la mise en conformité des chambres doubles, aura lieu cette semaine. Ceci est la première étape suite aux difficultés rencontrées lors des intempéries de 2019.

#### **4.13 Travaux de la chaudière au Pré-du-Camp**

Concernant l'énergie, **M. Rodriguez** informe que, finalement et comme annoncé lors de la dernière séance, les travaux de la chaudière de type Stirling en collaboration avec l'Hepia, à la piscine Pré-du-Camp, sont terminés et que son homologation est en force. Son inauguration, à laquelle les conseillers municipaux sont invités, est prévue le 20 novembre prochain.

#### **4.17 Tremplin JazzContreBand**

**M. Magnin** annonce que le 10 octobre 2021, a eu lieu le *Tremplin JazzContreBand*, en association avec le *Festival JazzContreBand*. Cet événement a attiré une quarantaine de spectateurs.

#### **4.18 Expositions**

**M. Magnin** informe qu'une exposition sur le Léman Express a lieu actuellement sur la Commune. Il s'agit d'une exposition itinérante qui tournera jusqu'en novembre 2022 sur quinze communes genevoises et douze communes françaises. Plan-les-Ouates a eu le privilège de faire le vernissage pour la Suisse, puisqu'il s'agit d'une exposition transfrontalière en lien avec le Pôle métropolitain du Genevois français. Une autre exposition '*Les animaux de la ville et des champs*', est actuellement en place à La Julienne. Il invite les conseillers municipaux à aller la voir. Il s'agit de photographies et d'explications sur les animaux que l'on trouve sur le territoire de Plan-les-Ouates et de Genève.

#### **4.19 'Le Petit festival'**

**M. Magnin** annonce que l'édition 2021 du '*Petit festival*' aura lieu les 13 et 14 novembre 2021, à La Julienne et plus de la moitié des places sont déjà réservées.

#### **4.20 'Les mercredis du cinéma'**

**M. Magnin** informe que '*Les mercredis du cinéma*' auront lieu les 3, 10, 17 et 24 novembre 2021, à 20H00, à La Julienne. Ce festival met en valeur le cinéma suisse et en général, les réalisateurs sont présents.

#### **4.21 'Festival du film vert'**

**M. Magnin** annonce que le '*Festival du film vert*' a eu lieu récemment à La Julienne. Il s'agit d'un nouveau partenariat avec la diffusion de films suivie d'un débat. Certains conseillers municipaux ont participé à ces tables rondes qui se sont bien déroulées, même si l'audience a été en deçà de ce qui était attendu.

#### **4.22 Saison culturelle**

**M. Magnin** informe que le concert d'Henri Dès a été refixé pour la troisième fois en raison du Covid. Ce concert affiche complet depuis longtemps. Il aura lieu le 31 octobre 2021, à 16H00.

#### **4.23 Tournoi de ping-pong intergénérationnel**

**M. Magnin** annonce qu'un tournoi de ping-pong intergénérationnel s'est déroulé le 1<sup>er</sup> octobre 2021, au Vélo-D, dans le quartier du Vélodrome. Cette rencontre entre jeunes et anciens a été un événement très positif.

#### **4.24 La fête de la châtaigne à Champ-Ravy**

**M. Magnin** informe que la fête de la châtaigne, qui a eu lieu le samedi 7 octobre 2021 à Champ-Ravy, s'est également très bien déroulée. Il y a eu énormément de monde et ce fut une très belle réussite.

#### **4.31 'En vacances dans mon quartier' – octobre 2021**

**M. Magnin** annonce que dans le cadre du programme 'En vacances dans mon quartier' du mois d'octobre 2021, le cours de baby-sitting est déjà complet,

#### **4.32 Inauguration de la nouvelle fresque du Locados**

**M. Magnin** informe que le Locados inaugurera la nouvelle fresque de son mur, le 5 novembre 2021, à partir de 16H00.

#### **4.33 Première séance d'information de l'AMIG (Aide aux Migrants)**

**M. Magnin** annonce que le 15 novembre 2021, aura lieu une première séance d'information tout public organisée avec l'AMIG, pour promouvoir auprès des habitants de Plan-les-Ouates, le projet de familles d'accueil. En effet, l'AMIG cherche des familles d'accueil et en collaboration avec la Commune, fait une prospection, avec explications.

#### **4.34 Nettoyage citoyen – 17 novembre 2021**

**M. Magnin** informe que la Commune organise, le 17 novembre 2021, en lien avec les EPI (Etablissement Pour l'Intégration), un nettoyage citoyen. Les partenaires de cet événement, outre les Epi, sont le Japlo et le Locados.

#### **4.35 Les Sciers - Arcade socio-culturelle**

**M. Magnin** annonce que la livraison de l'Arcade socio-culturelle située aux Sciers est prévue le 15 novembre 2021. Son ouverture pourra donc se faire dès cette date-là.

#### **4.36 Les journées du savoir-faire horloger 'Autour du temps'**

**M. Magnin** rappelle que les journées du savoir-faire horloger commencent enfin. Cela fait deux ans que la Commune travaille sur ce projet et les 22 et 23 octobre 2021, la population aura l'occasion de visiter gratuitement ces manufactures, ces musées ou ces centres de formation. Cette manifestation est tout public. Plus de 650 places ont d'ores et déjà été réservées sur les 700 disponibles et les réservations sont à présent closes. Les personnes intéressées devront passer par un autre biais pour réserver les places qu'il reste.

#### **4.37 'La Boite' – lieu pour les 4-12 ans au Sapay**

**M. Magnin** annonce que 'La Boite', au Sapay, est ouverte depuis début octobre 2021 et que les deux personnes qui s'en occupent ont pu prendre possession des locaux.

#### **4.38 Piscine du Sapay**

**M. Magnin** informe que les moteurs du plancher mobile de la piscine du Sapay ont, cette fois-ci, été définitivement changés avec un autre système. Cela fait plus de cinq ans, à savoir depuis l'ouverture de la piscine que la Commune est embêtée avec cela. Ce changement représente un coût de CHF 450'000.-, pris en charge par l'assurance et par le constructeur. Les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy en assument une toute petite partie.

#### **4.39 Refus des masques transparents par le SAPE (Structures d'Accueil de la Petite Enfance)**

**M. Magnin** annonce que le SAPE a renoncé aux masques transparents. Ceux-ci sont trop compliqués à l'utilisation et pas du tout convaincants.

#### 4.40 Crèche Zinzolin

**M. Magnin** informe qu'après deux mois d'ouverture, tout se passe très bien au sein de la crèche Zinzolin, située dans le quartier des Sciers.

#### 4.41 Remboursement sur les périodes Covid par les instances fédérales

**M. Magnin** annonce que dans le cadre du remboursement sur les périodes Covid par les instances fédérales, le dossier est monté et va être envoyé pour recevoir ces subventions que certaines communes ont déjà reçues. Plan-les-Ouates termine le compte de tout ce que la Confédération, ainsi que le Canton pourraient lui rembourser.

#### 4.42 Motion sur l'aide aux commerçants

Concernant la motion sur l'aide aux commerçants, **M. Magnin** informe qu'il travaille actuellement avec M. Philippe Maguire, lequel travaille également sur les journées du savoir-faire horloger. Le Conseil administratif a choisi une option quant à cette aide aux commerçants, sur laquelle ils travaillent à présent de façon plus pointue, de manière à faire un retour au Conseil municipal.

### 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

*(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à d)*

#### a) Environnement et infrastructures du 4 octobre (annexe a)

**Le Président** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

#### b) Sociale et enfance du 7 octobre (annexe b)

En l'absence de Mme Soulier, **la secrétaire ad interim** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

#### c) Finances du 14 octobre (annexe c)

**Mme Logean** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

#### d) Culture du 18 octobre (annexe d)

**M. Lenoir** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

### 6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### A. Projets de délibération

#### a) D 47-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 488'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII à Plan-les-Ouates

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 47-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 4 octobre 2021, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 14 octobre 2021.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p><b>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 47-2021 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.</b></p>
--

b) **D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 48-2021 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 4 octobre 2021, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 14 octobre 2021.

**M. Rodriguez** explique qu'en séance Infrastructures, les commissaires se sont interrogés sur la couleur du revêtement, le souhaitant plus clair, ainsi que sur d'autres éléments. Suite à ces discussions, certains chiffrages ont déjà été faits pour pouvoir amender cette délibération, mais ils ne sont pas tous finalisés. Il demande donc, de pouvoir ajourner cette délibération, afin de la faire passer lors du prochain Conseil municipal, en ayant tous les montants précis.

**Le Président** demande s'il y a une objection à l'ajournement de cette délibération, ce qui n'est pas le cas.

**Ce projet de délibération D 48-2021 R est ajourné à la demande de M. Rodriguez.**

c) **D 49-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 3'500'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en oeuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 49-2021 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances qui, lors de la séance du 14 octobre 2021, a formulé une demande d'ajournement par 4 voix pour, 3 refus et 1 abstention.

**Mme Monbaron** rappelle avoir expliqué lors de la précédente séance, ce qu'il en était exactement concernant ce projet de délibération qui n'a pas été renvoyé en commission Aménagement, mais uniquement en commission Finances. Elle va donc céder la parole à son collègue, magistrat en charge de cette commission.

**M. Rodriguez** explique qu'effectivement, lors de la séance de la commission des finances, les commissaires ont demandé un ajournement, afin de pouvoir vérifier certains éléments de cette délibération, considérant que certains de ces montants étaient trop élevés. Néanmoins, il est délicat de se renseigner auprès des mandataires, car les personnes qui peuvent être approchées pour vérifier ces montants, sont notamment la FPLC. Or, il faut juste savoir que le travail principal de la FPLC est de faire de l'acquisition de parcelles via le Fonds LUP et de les transférer simplement à des fondations ou des coopératives, sans autre. La deuxième chose est que ces montants peuvent effectivement paraître excessifs, mais que la Commune a l'expérience de ce qui s'est fait aux Sciers où 130 logements ont été construits pour un coût de CHF 2'200'000.-. Sur le Rolliet, 273 logements sont à construire. Otés les 65 logements de la Coopérative, cela fait à peu près 210 logements pour CHF 3'500'000.-, sachant qu'il y a une partie ristournée par la Fondation René et Kate Block (FRKB). Il a donc calculé quel était le montant par logement ; aux Sciers, il est de CHF 1'692.-/logement et aux Cherpines, de CHF 1'666.-/logement. De plus aux Cherpines la Commune a une certaine mission avec les 5 % aux rez-de-chaussée, destinés à la vie de quartier, qu'il n'y avait pas aux Sciers. En ce qui me concerne le Conseil administratif, les explications ont été données. L'une des solutions pourrait être de demander à l'un des Bureaux

qui n'ont pas soumissionné, mais il lui semble difficile de demander cela à l'un des concurrents, raisons pour laquelle il propose de voter cette délibération et de ne pas l'ajourner.

**Le Président** demande à M. Gillet qui préside la commission Finances, s'il souhaite s'exprimer.

**M. Gillet** confirme que la discussion a effectivement porté sur certains montants de cette délibération et que la proposition d'ajourner cet objet a été faite pour obtenir un avis externe. La commission finances n'a donc pas préavisé cette délibération et par une courte majorité a demandé son ajournement.

**M. Seydoux** estime que la Commune a tout intérêt, sur ces montants-là, à demander un avis extérieur, afin d'être rassurée. Il ne croit pas que la question porte uniquement sur le montant, mais il leur semble bizarre que dans le cadre d'un appel d'offres, seuls deux concurrents répondent et que, pour ce faire, les deux se mettent ensemble. Il s'agirait, en termes de bonne gestion, d'avoir un avis tiers qui ne soit pas directement impliqué. Les commissaires ont proposé de se renseigner auprès de la FIDP (Fondations Immobilières de Droit Public) ou d'autres opérateurs immobiliers qui sont nombreux sur la Commune, que ce soit sur des logements ou sur des surfaces commerciales. Ceux-ci pourront leur dire si ces montants sont tout à fait dans les normes du marché. Et si personne n'est capable de s'exprimer, ils iront de l'avant, mais il estime qu'il serait intéressant d'avoir cet avis, ce qui enlèverait tout doute ou toute incertitude sur ces questions-là.

**M. Dupraz** convient que le montant est assez important. Ceci dit, il voit que cinq Bureaux ont été invités à cette phase de la délibération et que seuls deux d'entre eux ont transmis une offre. Les trois autres n'ont pas voulu répondre car le mandat était trop important et par manque de disposition de leur équipe. Ils se rendent donc bien compte qu'il n'y a pas beaucoup de Bureaux qui peuvent s'occuper de ce genre de mandat. Ces Bureaux se mettent donc à deux pour se répartir les tâches et certes, la Commune peut effectivement se poser des questions quant aux coûts. Cependant, pour sa part, il fait confiance à ces sociétés. Il rappelle qu'ils auront ensuite le contrôle sur les coûts qui leur seront facturés. S'ils constatent des surcoûts ou des éléments qui paraissent bizarres, ils pourront, à ce moment-là, demander un avis extérieur. En l'état, il refuserait l'ajournement et accepterait cette délibération s'ils la votent ce soir.

A l'instar de la précédente délibération, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajournement de cet objet.

**Le Conseil municipal refuse l'ajournement de ce projet de délibération D 49-2021 R par 4 voix pour, 3 abstentions et 13 refus.**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 49-2021 R par 17 voix pour, 1 abstention et 2 refus.**

d) **D 55-2021 P : Réalisation d'échanges parcellaires et constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 55-2021 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

**Mme Monbaron** rappelle que la paroisse catholique va construire sur son terrain, derrière l'église. Sur la base du plan qui se trouve dans l'exposé des motifs, projeté à l'écran, elle explique le projet avec la projection du futur immeuble à construire par la paroisse et le nouveau Japlo qui sera réalisé dans quelque temps. Elle explique que le petit bout de parcelle no. 10'131, dite de dépendances, est copropriété de la Commune et de la paroisse et qu'il a été décidé, d'un commun accord, que cette parcelle reviendrait entièrement à la Commune qui en possède pour l'instant 50 %. Il s'agit d'une parcelle de 74 m<sup>2</sup>, utilisée actuellement uniquement pour le Japlo. A côté du nouveau bâtiment du Japlo. En contrepartie, la Commune de Plan-les-Ouates, laquelle cède le 50 %, c'est-à-dire les 37 m<sup>2</sup> nécessaires à la réalisation du petit bout de cheminement piétonnier que la paroisse souhaite réaliser pour accéder à ses logements. Il existe une servitude de passage de canalisations ; évidemment que la Commune doit pouvoir, pour son immeuble, installer des canalisations, le Japlo également. Mme Monbaron explique les canalisations telles qu'elles seront réalisées avec une évacuation en direction du chemin de la Mère-Voie, qui permet de profiter de la pente du terrain et également de faire une noue paysagère. Ainsi, les eaux qui ruisselleront du Japlo pourront s'y répandre, ce qui arrange également les voisins puisque cela retiendra l'eau qui vient actuellement directement dans leurs jardins qui se trouvent juste en-dessous. Et en dernier lieu sera constituée une servitude de distances et vues droites. Cette servitude viendra préserver les vues, sachant que le nouveau Japlo se trouvera quasiment sur la limite de propriété. Ce sont des servitudes qui permettront de prévenir, dans le futur, des constructions trop proches les unes des autres. La Commune saisira l'opportunité de cette opération pour réunir ses trois parcelles, afin de n'en faire qu'une. Ces créations de servitude et ces échanges parcellaires ne prévoient pas de soulte d'échange entre la Commune et la paroisse. Seuls des frais de géomètre seront à prendre en charge, lesquels devraient s'élever à environ CHF 2'600.-. Et ce montant sera intégré dans la délibération pour le Japlo.

**Le Président** annonce que le Bureau du 7 octobre 2021 préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi de cet objet en commission, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 55-2021 P en commission Aménagement et nouveaux quartiers, à l'unanimité, soit par 20 voix pour.**

e) **D 56-2021 P : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N° 10'060 au patrimoine financier**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 56-2021 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

**Mme Monbaron** explique que cette mutation parcellaire vise à ce que chaque propriétaire de droits à bâtir au Rolliet puisse construire ses immeubles sur des terrains qui lui appartiennent. Les parcelles sont très bien délimitées, il y en a énormément et avec le PLQ (Plan Localisé de Quartier) qui a été voté et qui est entré en force, ils s'aperçoivent que les immeubles sont également positionnés dans des endroits très précis. et il s'avère que les propriétaires de ces immeubles ne sont actuellement pas forcément propriétaires du terrain qui se trouve en-dessous. L'idée est de pouvoir faire une mutation, afin que la superficie du terrain à laquelle chaque propriétaire de droit à bâtir à droit, se retrouve à l'emplacement de son futur immeuble. Elle propose de renvoyer cette délibération en commission, afin de leur fournir de plus amples explications.

**Le Président** annonce que le Bureau du 7 octobre 2021 préconise effectivement un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission Finances.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 56-2021 P en commission Finances, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

f) **D 57-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 80'000.- destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.7. Propositions du Conseil municipal**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 57-2021 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** explique qu'il s'agit d'une demande ce crédit complémentaire concernant les subventions mobilité octroyées par la Commune. Il rappelle que depuis 2016, des dépassements budgétaires sont systématiquement demandés en cours d'année. D'une part, au vu de l'augmentation croissante des abonnements TPG et d'autre part, en raison des aides octroyées pour tout ce qui touche au vélo. Il s'agit, dans cette délibération, des projections d'ici la fin de l'année 2021, ainsi que des différents dossiers qui sont actuellement en suspens. Il informe qu'il y eu une petite confusion dans l'exposé des motifs. En effet, au mois d'avril 2021, la Commune est passée sur la plateforme internet des TPG, afin de faciliter à ses habitants l'accès aux abonnements et que ceux-ci n'aient pas à faire des allers-retours à la Mairie pour demander la subvention. Et dans cet exposé des motifs, il est indiqué que pour chaque abonnement, la subvention est donnée de manière automatique. Ce qui n'est pas tout à fait le cas, étant donné qu'il faut suivre certaines étapes informatiques et attendre trois jours. Il faut donc revenir trois jours plus tard, après acceptation de ladite subvention. Cette demande de crédit se compose de CHF 40'000.- pour faire face à l'augmentation croissante des demandes d'abonnements TPG annuels (estimation faite d'ici la fin de l'année), CHF 30'000.- pour le maintien de la forte demande en 2021 d'aides à l'achat de vélos et de vélos électriques, ainsi que de CHF 10'000.- pour tenir compte de la nouvelle aide financière proposée par la Commune pour l'achat d'abonnement annuel au système de vélos en libre-service. Si cette délibération est renvoyée en commission, il leur expliquera en détails le fonctionnement de ces subventions TPG, ainsi que la nouvelle plateforme mise à disposition de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Vu les explications nourries de leur magistrat, explications qu'il juge très satisfaisantes et vue la somme, **M. Torri** propose un vote sur le siège.

En l'absence d'opposition, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 57-2021 P, sur le siège et à l'unanimité, soit par 20 voix pour.**

## 7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### A. Motions

#### a) M 14-2021 R : Pour la création d'un fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates

**Le Président** rappelle que cette motion M 14-2021 R (annexe 7) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, dans sa séance du 14 octobre 2021, sous réserve de l'amendement proposé.

**M. Dupraz** explique que l'idée même de la motion ne le dérange pas particulièrement. La seule chose qui le dérange est le fait de créer un Fonds qui va nécessiter un règlement, l'attribution de critères, la création d'un comité, etc. Il craint que cela ne devienne une 'usine à gaz' et il préférerait laisser au Conseil administratif la possibilité de venir avec une proposition qui pourrait être une ligne budgétaire sur une législature, par exemple, ou avec d'autres idées. Raison pour laquelle cet amendement d'étudier toute autre alternative qui pourrait remplir les mêmes objectifs a été proposé. Avec cet amendement, il ne rencontre aucun problème à renvoyer cet objet au Conseil administratif, afin que celui-ci revienne avec des propositions.

**M. Seydoux** estime, quant à lui, qu'il est justement important, dans ce type de projet, qu'il y ait un règlement, qu'il y ait des critères d'attribution et qu'ils jouent la transparence. Il a également été souhaité que le Conseil municipal puisse aussi mettre sa patte sur les éléments qui ont été mis en place et que les différentes commissions de ce Conseil municipal puissent valider les critères d'attribution et le règlement, ce qu'il lui semble important. Ceci dit, s'il y a effectivement un meilleur moyen que le Fonds, pourquoi pas. Même s'il pense que le Fonds est le moyen le plus souple ; il peut être alimenté en fin d'année si la Commune a un excédent budgétaire. Et cela ne prend pas sur les lignes budgétaires et ne vient pas au détriment d'autres éléments en termes de budget. Ceci dit, si le Conseil administratif a des propositions plus efficaces, cela lui va très bien. Mais il lui semble à la fois important d'avoir de la transparence sur la distribution par rapport aux appels de fonds qui pourraient être faits et que cela ne vienne pas péjorer un budget annuel, mais plutôt servir si la Commune a des compléments liés aux revenus, pour l'instant assez incroyables, de leur zone industrielle.

**M. Magnin** remercie la commission d'apporter cet amendement qui offre beaucoup plus de liberté que ce qui était proposé. Il explique que, pour lui, le premier '*considérant*' qui donne vraiment l'axe sur la manière dont ce Fonds devrait être utilisé, n'est pas encore suffisamment ouvert. Si le Conseil municipal accepte cette motion, il viendra probablement avec une proposition d'aide un peu plus large. Dans tous les cas, avoir un montant qui permet une action sur les entreprises et sur l'économie lui paraît tout à fait adéquat. Et la Commune ne manque pas d'idées pour promouvoir, que ce soit le commerce ou les entreprises.

**M. Tinguely** rappelle qu'à l'origine, cette motion a été déposée par M. Seydoux, Mme Nathalie Ruegger et lui-même et qu'ils y avaient tout de même ajouté, dans ce '*considérant*' no. 1, leur volonté de respecter les principes de la durabilité. Certes, il s'agit d'une action économique, mais une action qui se veut orientée vers une transition économique pour plus de durabilité. Il ne s'agit pas une motion qui vise purement à accroître l'économie de la zone industrielle. L'idée est de donner des incitations aux entreprises, afin d'aller dans un sens que la Commune souhaite qu'elles aillent.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** invite les conseillers municipaux à se prononcer sur l'amendement proposé.

**Le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

Le **Président** soumet alors cette motion, ainsi amendée, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte cette motion M 14-2021 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

b) **M 17-2021 P : Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente**

**M. Gillet** donne lecture de cette motion M 17-2021 P (annexe 8).

A l'issue de cette lecture, le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Gillet** donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

**M. Seydoux** demande pourquoi cela ne s'adresse qu'aux nouveaux commerçants. D'autre part, il demande au Conseil administratif si ses compétences permettraient de mettre en œuvre cette motion. Si cela n'est pas possible, il n'en voit pas l'utilité. Ceci dit, il y est tout à fait favorable et estime qu'il s'agit d'une très bonne idée.

**Le Président** fait remarquer que la réponse à la première question de M. Seydoux se trouve dans la dernière *'invite'*.

Pour répondre à la question de M. Seydoux par rapport aux compétences légales de la Commune, **M. Rodriguez** explique qu'elle ne peut pas obliger les entreprises à quoique ce soit. Chaque nouveau commerçant ou nouvelle industrie qui arrive doit respecter la loi sur les déchets et la taxation des entreprises fait foi. Quand la motion invite le Conseil administratif à *'choisir, dans la mesure de ses compétences légales, les entreprises qui permettront...'*, il y voit plus une concertation à avoir avec les nouveaux commerçants et les nouvelles entreprises, ainsi que les anciens. Il estime qu'ils devraient plutôt aller dans ce sens. A l'heure actuelle, cette compétence légale, la Commune ne l'a pas. Mais elle peut discuter avec ces industries et ces commerçants pour modifier un peu les coutumes. Peut-être que ceux-ci peuvent également faire un peu pression sur leurs fournisseurs. Si cette motion était envoyée en commission Infrastructures, il se ferait un plaisir d'en discuter, car elle présente des éléments très intéressants.

Concernant les entreprises et commerçants déjà installés, **M. Magnin** explique que la Commune peut difficilement agir, car ces derniers sont maîtres chez eux. Par contre, pour les nouveaux, suivant sur quelle parcelle ils s'installent, à savoir si la Commune en est propriétaire ou si elle a du locatif à mettre à disposition, elle peut faire des choix et ces choix sont, si le Conseil municipal vote cette motion, d'exprimer une volonté communale de prendre un partenaire commercial qui va dans ce sens. C'est un critère qui peut être rajouter au moment de faire le choix des partenaires, sachant qu'il y a bataille pour venir s'installer aux Cherpines. Le fondement de cette motion est de s'interroger sur le fait que les particuliers ont beaucoup de déchets à mettre dans leurs poubelles, alors qu'ils pourraient les déposer à la source, ce qui réduirait drastiquement les poubelles des citoyens.

**M. Gillet** convient que la motion invite effectivement le Conseil administratif à agir dans la mesure de ses compétences, lesquelles ne sont peut-être pas bien grandes en la matière. Mais effectivement, l'objectif est que la Commune soit proactive sur cette question, prenne contact avec les commerçants et essaye de les encourager à adopter des pratiques plus vertueuses dans le

cadre du traitement des déchets, sachant que le traitement des nombreux emballages ne doit plus être uniquement le problème des consommateurs, mais devrait également être le problème des distributeurs. Sans doute que les fournisseurs feraient d'avantage d'efforts.

**M. Seydoux** estime que la Commune a un acteur avec lequel il faudrait déjà commencer à travailler, à savoir la Coop, seul commerçant qui se trouve dans des locaux communaux. Cela étant, il soutient totalement cette motion.

**M. Favre** fait remarquer que Plan-les-Ouates n'est pas la seule commune à Genève et ailleurs à avoir une zone industrielle et des commerces. Il estime que ce sujet pourrait intéresser l'ensemble des communes. Pour sa part, il prierait leurs députés de soulever ce problème qui répond à un besoin de plus en plus important.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette motion en commission Environnement et infrastructures, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 17-2021 P, en commission Environnement et infrastructures, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

## 8. QUESTIONS

### 8.1 Installation d'un miroir à l'intersection route du Camp/route de Saconnex d'Arve

**Mme Logean** demande s'il est possible d'installer un miroir à l'intersection de la route du Camp et de la route de Saconnex d'Arve car la visibilité est très mauvaise à cet endroit.

**M. Rodriguez** prend bonne note de la question et se renseignera sur ce qu'il est possible de faire.

### 8.2 Refus des masques transparents par le SAPE

**M. Haas** revient sur l'information fournie par M. Magnin en début de séance concernant le refus des masques transparents par le SAPE et demande s'il s'agit d'une décision commune à toutes les structures ou s'il s'agit d'une décision individuelle.

**M. Magnin** explique que la Commune en a commandé et que l'expérience n'était vraiment pas probante. Ils génèrent énormément de buée et la bouche n'est pas plus visible qu'avec des masques habituels. De plus, au-delà d'être très chers, ils sont à moitié détruits après lavage. Il s'agit donc effectivement une décision de toutes les institutions, par le biais du SAPE, de ne pas aller plus loin dans cette expérience. Ils attendent d'essayer les masques testés actuellement par l'EPFL.

### 8.3 Arbres morts à l'avenue du Millénaire et au chemin du Clos

Concernant les arbres morts un certain temps à l'avenue du Millénaire et au chemin du Clos, **Mme Rüegger** demande si un projet est en cours qui pourrait se réaliser sous peu avant que ces arbres ne tombent.

**M. Rodriguez** répond qu'effectivement, certains de ces arbres sont mal en point. Les collaborateurs de la Commune passent à peu près tous les deux jours pour voir comment ils se portent. Il y a en effet un projet pour replanter des arbres, mais également pour améliorer ce qui se trouve au pied de ces arbres et surtout les fosses qui ont été sous-dimensionnées à l'époque, au moment de la réalisation du quartier. Un projet sera donc soumis au Conseil municipal.

## 9. DIVERS

9.1 **M. Reversy** profite de cette assemblée pour leur parler du Conseil de la jeunesse qui a été lancé par le Conseil d'Etat cette semaine. Les affiches devraient être distribuées aux communes, ainsi qu'à toutes les écoles secondaires 1 et 2 de tout le Canton. Si dans cet hémicycle, certaines personnes connaissent des jeunes de 14 à 21 ans qui souhaiteraient participer à cette instance participative pour les jeunes, qui est unique et qui est vraiment un beau projet., que ceux-ci n'hésitent pas à venir lui en parler à l'issue de cette séance.

### 9.2 **Verres au logo de la Commune et au blason du Canton**

**M. Magnin** rappelle aux conseillers municipaux qu'une proposition leur est parvenue sur leur boîte mails concernant l'achat de verres au logo de la Commune et au blason du Canton. Cela fait suite à une dégustation offerte par les vigneron indépendants de Genève pour trouver un verre qui soit le plus propice à boire du blanc, notamment du Chasselas. Le jury a retenu, à l'unanimité, une nouvelle forme de calice. Les vigneron indépendants l'ont alors contacté lorsqu'il était encore Président de l'ACG (Association des Communes Genevoises) pour savoir si les communes étaient intéressées à promouvoir ce verre en y apposant leur logo. Cette proposition a été diffusée à toutes les communes. Un certain nombre d'entre elles en ont acheté, dont Plan-les-Ouates. Le résultat est particulièrement joli et sur l'idée de Mme Monbaron, le Conseil administratif a décidé de le proposer à la vente aux conseillers municipaux. Les personnes intéressées peuvent passer commande à l'issue de la séance.

### 9.3 **Félicitations à M. Magnin pour son mandat de Président de l'ACG**

**Le Président** relève que M. Magnin a achevé son mandat de Président de l'ACG fin septembre 2021. Il le remercie d'avoir porté haut les couleurs de la Commune. Il a entendu dire qu'il y avait eu une 'standing ovation' pour la fin de son mandat, ce qui reflète son bon travail. Il lui adresse toutes ses félicitations auxquelles se joint le Conseil municipal.

*M. Magnin est alors chaleureusement applaudi par l'assemblée.*

\*\*\*

### *Clôture de la séance*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21H15 et souhaite une bonne fin de soirée à tous.

\*\*\*

La Secrétaire ad interim

Nathalie RUEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

## Liste des annexes

### **RAPPORTS :**

- a) **Environnement et infrastructures du 4 octobre**
- b) **Sociale et enfance du 7 octobre**
- c) **Finances du 14 octobre**
- d) **Culture du 18 octobre**

#### **Annexe 1)**

D 47-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 488'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 2)**

D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 3)**

D 49-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 3'500'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en oeuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

#### **Annexe 4)**

D 55-2021 P : Réalisation d'échanges parcellaires et constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 5)**

D 56-2021 P : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N° 10'060 au patrimoine financier

#### **Annexe 6)**

D 57-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 80'000.- destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.7. Propositions du Conseil municipal

#### **Annexe 7)**

M 14-2021 P : Pour la création d'un Fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates

#### **Annexe 8)**

M 17-2021 P : Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente

**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal du 19 octobre 2021

<b>RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES</b>
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 4 octobre 2021 à 20h00

**1. Délibération D 47-2021 : Crédit d'engagement de 488 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII à Plan-les-Ouates**

Présentation du projet d'achat des nouveaux véhicules pour la Commune et leur nécessité.

Un rapide tour de questions a lieu et les réponses apportées sont satisfaisantes pour les commissaires qui préavisent favorablement et à l'unanimité cette délibération.

**2. Délibération D 48-2021 : Crédit d'engagement de 2 030 000 F pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates.**

Des échanges nourris et constructifs autour du projet, autant au niveau technique que de l'aménagement, ont lieu. Une demande de pose d'un revêtement plus clair est demandée par un commissaire.

La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité.

**3. Délibération D 53-2021 : Traitement du budget 2022**

Le budget est présenté de façon claire et précise en présence des différents chefs de service. Quelques questions pertinentes trouvent des réponses adéquates et convaincantes.

Le budget Environnement et infrastructures est préavisé favorablement et à l'unanimité.

**4. Motion M 15-2021 : Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement**

Une rapide discussion sur le sujet se déroule et n'apporte pas de réaction particulière. Les commissaires préavisent favorablement par 8 oui et 1 abstention.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin  
5 octobre 2021

**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal du 19 octobre 2021

## Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des Commissions  
Date et heure : jeudi 7 octobre 2021 / 20h00

1 : Projet Save a Life : Audition de Mme Anne Penet, Conseillère administrative de la commune de Satigny, avec son partage personnel et son vécu en tant que première répondante. Questions des élus et réponses données. Le CA nous reviendra par rapport au projet de partenariat avec Save a Life demandé par Mme Soulier.

3 : Délibération D 53-2021 : Traitement des budgets :

Budgets détaillés et expliqués aux commissaires qui ont pu poser des questions et recevoir les réponses y liées.

Les budgets Sociale et Petite enfance sont préavisés favorablement à l'unanimité, y compris les ETP supplémentaires.

4 : Motion M 13-2021 : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux habitants de Plan-les-Ouates, selon un règlement à élaborer :

- Sera traitée le 11 novembre 2021 en commission conjointe Sociale et enfance et Environnement et infrastructures. La directrice des pompes funèbres de la Ville de Genève sera auditionnée.

5 : Communications du Conseil administratif :

- La MACO va probablement venir s'installer sur Plan-les-Ouates avec une demande de subvention.

Rapporteuse de la commission (en remplacement) : Mme Soulier Barbara.

**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal du 19 octobre 2021

<b>RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES</b>
--

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie  
Date et heure : Jeudi 14 octobre 2021 – 18h00

### **Examen du projet de Budget 2022**

*Cf. Rapport complet Budget 2022 (à venir)*

#### **Délibération D 47-2021 : Crédit d'engagement de 488'000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII à Plan-les-Ouates**

Les véhicules achetés seront un camion, une tondeuse, une surfaceuse à glace ainsi qu'un broyeur à déchets.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

#### **Délibération D 48-2021 : Crédit d'engagement de 2'030'000 F pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates**

Les buts sont de régler la problématique des infiltrations d'eau et de rénover l'esplanade. Il reste des questions à chiffrer, telle que la réimplantation des arbres.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

#### **Délibération D 49-2021 : Crédit d'engagement de 3'500'000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

L'objectif est l'accompagnement de la Commune dans le projet du Rolliet, notamment dans la gestion financière des droits à bâtir. Une discussion a lieu concernant le montant de ce mandat. Une requête est formulée de remettre cette délibération au prochain Conseil municipal.

Cette requête est votée par 4 pours, 1 abstention et 3 contres. Ainsi, la Commission demandera un ajournement lors du prochain Conseil municipal, dans l'optique de recevoir un avis externe.

#### **Motion M 14-2021 : Pour la création d'un fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates**

La commission, après discussion, propose *comme quatrième invite* l'amendement suivant :  
« D'étudier toute autre alternative qui pourrait remplir les mêmes objectifs ».

Cette délibération amendée est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

Marion LOGEAN, rapporteuse

<b>Rapport de la commission Culture</b>
---

Date et heure : Lundi 18 octobre 2021 - 20h00  
Lieu : salle du Conseil municipal

1. Délibération D 53-2021 Traitement du budget :

Présentation du budget par le magistrat et par le service culturel, il a été répondu à toutes les questions et le budget a été préavisé favorablement à l'unanimité par la commission.

2. Communications du CA :

Fond de décoration :

Il a été présenté tous les projets en cours du Fond de décoration.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 47-2021**  
Séance du 19 octobre 2021

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 488 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII  
à Plan-les-Ouates

Vu les frais de réparation importants inhérents à l'ancienneté de véhicules et machines et la volonté de pallier à ces derniers,

Vu l'intérêt de procéder au remplacement des véhicules suivants :

- Le véhicule Aebi - 2011 – SEE - Espaces publics
- La tondeuse Kubota 2015 – SDS - Cherpines

Vu l'intérêt d'acquérir les engins, machines et matériel suivants :

- Une surfaceuse à glace – Sport - Patinoire
- Un broyeur à déchets verts – SEE - Espaces publics
- Deux porteurs d'outils électriques – SEE - Espaces publics
- Une lame à neige pour le tracteur – SEE - Espaces publics
- Une saleuse – SEE - Espaces publics

Vu l'intérêt de procéder à ces acquisitions par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ces véhicules, machines et agrégats en lien avec leur durée de vie et prévus par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

Vu l'exposé des motifs EM 47-2021 du mois de septembre 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 488 000 F, destiné au remplacement du véhicule Aebi et de la tondeuse Kubota des Cherpines, à l'acquisition d'une surfaceuse à glace, de deux porteurs d'outils électriques, d'une lame à neige, d'un broyeur à déchets verts et d'une saleuse.

2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. De comptabiliser les recettes escomptées de 49 500 F à titre de reprise du véhicule Aebi SEE et de la tondeuse Kubota SDS, dans le compte des investissements.
4. D'amortir le montant net de 438 500 F au moyen de 8 annuités dès la première année complète d'utilisation des biens estimée à 2023.

FL/PG – SF/PL – 19.10.2021 # 82680



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 48-2021 R**  
 Séance du 19 octobre 2021

### PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 2 030 000 F pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Vu l'état actuel général de l'esplanade sise au chemin de Vers 8 et les infiltrations d'eau dans le parking souterrain situé au-dessous,

vu les plaintes continues des utilisateurs sur la qualité du revêtement de sol existant qui engendre un risque accru de chutes et qui continue de se détériorer un peu plus chaque année,

vu le vote par le Conseil municipal le 22 septembre 2020 de la délibération D 04-2020 relative au crédit d'engagement de 110 000 F pour l'étude de la réfection de cette esplanade,

vu la demande d'autorisation de construire APA 314 972 déposée le 16 juillet 2021, en cours d'instruction à l'OAC,

vu le retour des appels d'offre aux entreprises qui a permis de préparer la présente demande de crédit d'engagement,

vu l'exposé des motifs EM 48-2021, de septembre 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 030 000 F, destiné à réaliser ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue de 2 030 000 F dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider les études réalisées préalablement via la délibération D 04-2020 conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain sise au chemin de Vers 8.
5. D'amortir la dépense nette de 2 030 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2023.

SCA/VLM/- SF/PL - # 105'968 – septembre 2021

Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 49-2021**  
Séance du 19 octobre 2021

## DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 3 500 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,

vu la possession par la Commune de 33'141 m<sup>2</sup> de droits à bâtir (activités et logements), tous situés sur le périmètre du PLQ du Rolliet et représentant au total 27.35 % des droits présents sur le périmètre,

vu la nécessité pour la Commune de passer à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation de ses droits à bâtir (DàB) et la mise en œuvre de projets connexes,

vu la volonté de la Commune de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour piloter ces différentes réalisations, à l'instar de ce qui s'est réalisé aux Sciers,

vu la délibération D 157-2019, votée par le Conseil municipal le 21 mai 2019, permettant l'engagement d'un pilote temporaire pour la mise en œuvre des droits à bâtir de la Commune aux Cherpines,

vu la délibération D 187-2020, votée par le Conseil municipal le 18 avril 2020, permettant la mise en œuvre d'un appel à projets aux coopératives afin de céder, via un droit de superficie, environ 6'500 m<sup>2</sup> de droits à bâtir logements de la Commune à des coopératives,

vu la délibération D 194-2020, votée par le Conseil municipal le 26 mai 2020, permettant l'organisation d'un concours d'architecture sur les m<sup>2</sup> des droits à bâtir logements de la Commune au Rolliet,

vu la volonté communale de céder, via un droit de superficie, environ 4'700 m<sup>2</sup> de droits à bâtir logements lui appartenant à la Fondation René et Kate Bloch (FRKB) pour la réalisation d'un Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées (IEPA),

vu l'accord entre la FRKB et la Commune de Plan-les-Ouates déterminant une réalisation de l'immeuble IEPA par la Commune puis une vente de celui-ci à la FRKB,

vu la procédure sur invitation intitulée : « *Appel d'offres pour un mandat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Pilote) pour la mise en valeur des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Cherpines* », qui s'est ouvert le 1<sup>er</sup> février 2021 et dont le délai pour remettre une offre courait jusqu'au 12 mars 2021 à 16h00,

vu les rentrées de soumissions et discussions/négociations avec les soumissionnaires,

vu l'exposé des motifs EM 49-2021, de septembre 2021 et ses annexes, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 17 oui, 2 non et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3 500 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont à déduire la recette suivante :
  - Remboursement mission 12 via la vente à terme de l'IEPA à la FRKB : 428 587 F
2. De comptabiliser la quote-part du montant du crédit dévolue au pilotage des différents projets qui seront affectés au patrimoine administratif dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette quote-part au moyen de 5 annuités dès la fin des dépenses estimées à 2025.
4. De comptabiliser, dans le patrimoine financier, la quote-part du montant du crédit brut dévolue au pilotage des différents projets qui seront affectés au patrimoine financier (dépenses et recettes), puis de porter la dépense nette directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
5. De consolider cette quote-part conjointement au(x) crédit(s) d'engagement pour la réalisation des objets en lien avec le patrimoine financier qui sera(ont) présenté(s) ultérieurement. Au cas où le présent crédit d'engagement ne serait pas suivi d'une réalisation ou non repris intégralement par les plans financiers, ces frais seront amortis au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation ou de validation des plans financiers.

SCA/YG/ bg - SF/PL – 19.10.2021 - # 107'839



Conseil municipal

Annexe 4)

Législature 2020-2025  
Délibération **D 55-2021 P**  
Séance du 19 octobre 2021

## PROJET DE DELIBERATION

relatif à la réalisation d'échanges parcellaires et à la constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates

Vu les parcelles N<sup>os</sup> 10'130, 10'129, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les parcelles N<sup>os</sup> 10'437, 11'070, 7'013, propriétés de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux,

vu la parcelle N° 10'131, parcelle de dépendance des bien-fonds N<sup>os</sup> 7'013, 10'129 et 10'130,

vu l'utilisation jusqu'alors de la parcelle de dépendance N° 10'131 comme espace d'aire de jeux du Jardin d'Aventures (JAPLO),

vu le plan de servitudes du bureau Géomètres Buffet Boymond SA du 9 avril 2021 qui établit les différents projets de servitudes et les échanges parcellaires et le projet d'acte de division – échange – réunion de parcelles – constitution de servitudes rédigé par Me Marie Ducret Gauthey de l'étude de notaires Ducret Associés à Genève,

vu le projet de construction d'un bâtiment de 35 logements relatif à l'autorisation DD 113'845 déposée par la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux sur la parcelle N° 10'437, délivrée par l'Office des autorisations de construire en date du 22 juillet 2021,

vu la demande de démolition M 8763 du pavillon accueillant Les Abeilles et le JAPLO déposée par la Commune de Plan-les-Ouates sur la parcelle N° 10'437, autorisée par l'Office des autorisations de construire en date du 22 juillet 2021,

vu le projet de construction du nouveau bâtiment du JAPLO relatif à l'autorisation DD 114'070 déposée par la Commune de Plan-les-Ouates sur la parcelle N° 10'130, délivrée par l'Office des autorisations de construire en date du 28 juillet 2021,

vu l'exposé des motifs EM 55-2021, d'octobre 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la division de la parcelle N° 10'130 en deux sous-parcelles, à savoir :
  - La sous-parcelle N° 10'130A, d'une surface de 1'329m<sup>2</sup>, sur laquelle ne repose aucun bâtiment

- La sous-parcelle N° 10'130B, d'une surface de 37m<sup>2</sup>, sur laquelle ne repose aucun bâtiment.
2. D'accepter la cession à la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux, de la sous-parcelle N° 10'130B, en échange des droits que la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux possède dans la parcelle N° 10'131.
  3. D'accepter les réunions parcellaires aboutissant à la création des nouvelles parcelles N<sup>os</sup> 7'522 et 7'523 en :
    - Supprimant le lien de dépendance de la parcelle N° 10'131
    - Réunissant les parcelles N<sup>os</sup> 10'129 et 10'131 et la sous-parcelle N° 10'130A pour former la nouvelle parcelle N° 7'522, d'une surface de 2'423m<sup>2</sup>, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates
    - Réunissant la sous-parcelle N° 10'130B et la parcelle N° 11'070 pour former la nouvelle parcelle N° 7'523, d'une surface de 1'630m<sup>2</sup>, sur laquelle reposent plusieurs bâtiments, propriété de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux
  4. D'accepter la constitution des servitudes suivantes :
    - Une servitude de canalisation réciproque entre la parcelle N° 10'437 de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux et la parcelle N° 7'522 de la Commune de Plan-les-Ouates ;
    - Une servitude de distance et vues droites, laquelle s'exercera à charge des parcelles N<sup>os</sup> 7'523 et 7'013 de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux, au profit de la parcelle N° 7'522 de la Commune de Plan-les-Ouates
    - Une servitude de non bâtir, laquelle s'exercera à charge de la parcelle N° 10'437 de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux, au profit de la parcelle N° 7'522 de la Commune de Plan-les-Ouates et de la parcelle N° 7'523 de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux
  5. De comptabiliser les frais d'actes sur le crédit d'investissement lié à la délibération D 193-2020 concernant l'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le JAPLO.
  6. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique en ce qui concerne les parts de copropriétés liées au Jardin d'aventures.
  7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature du ou des acte(s) notarié(s) régissant ces mutations parcellaires et ces constitutions de servitudes.



Législature 2020-2025  
 Délibération **D 56-2021 P**  
 Séance du 19 octobre 2021

## PROJET DE DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N°10'060 au patrimoine financier

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 – PL 10523, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

Vu l'adoption du PLQ N° 30'043 « Le Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et son entrée en force,

vu le parcellaire actuel du périmètre concerné par le PLQ Le Rolliet,

vu les discussions au sein du groupe des promoteurs constitué, afin de permettre la mise en œuvre du quartier du Rolliet,

vu le Plan d'Aménagement Paysager (PAP) établi par le groupement ADR/EDMS, qui sera déposé avec les premières autorisations de construire du quartier,

vu le tableau et le plan de mutation parcellaire N° 37/2020 établi par le bureau Buffet/Boymond en date du 2 septembre 2021, pour la mise en œuvre de la mutation parcellaire de la pièce Ea du PLQ Rolliet,

vu l'intégration des parcelles communales N<sup>os</sup> 10'043 inscrite au patrimoine financier et 10'060 inscrite au patrimoine administratif, ainsi que les parcelles dp15'289 et dp15'293 affectées au domaine public communal, dans cette mutation,

vu la délibération D 192-2020 relative à la cession gratuite de la parcelle N° 7465 de la future école du Rolliet dans la pièce Eb et des parcelles N<sup>os</sup> 7420, 7421 et 7422 de la pièce D, votée par le Conseil municipal le 25 février 2020,

vu l'acte notarié qui sera nécessaire pour la réalisation de cette mutation parcellaire,

vu les délibérations D 146-2018 et D 204-2020 introduisant les montants financiers nécessaires à la signature de cet acte,

vu l'exposé des motifs EM 56-2021, d'octobre 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte relatif à la mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ Le Rolliet, conformément au tableau de mutation N°37/2020 établi par le bureau de géomètres Buffet/Boymond en date du 2 septembre 2021, et ce en qualité de propriétaire des parcelles N<sup>os</sup> 10'043 et 10'060, ainsi que des dp15'289 et dp15'293 au sein du périmètre.
2. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de 285 000 F représentant la valeur comptable des biens et le terrain de la parcelle 10'060 au 31 décembre 2020.
3. De requérir la désaffectation des parcelles dp15'289 et dp 15'293 du domaine public de la Commune au titre de l'article 11 alinéa 2 a), b) et c) de la loi sur le domaine public (LDPu – L 1 05).
4. Le coût prévisible de cette opération foncière sera imputé sur le crédit d'engagement pour les études sur la mise en œuvre des droits à bâtir de la Commune dans le PLQ Rolliet première et deuxième étapes (D 146-2018 et D 204-2020). Ces montants seront ensuite consolidés dans les crédits de construction des immeubles issus des droits à bâtir de la Commune au Rolliet.

SCA/YG/PHZ/bg/#93'096 – SF/PL – octobre 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 57-2021**  
Séance du 19 octobre 2021

### **DELIBERATION**

relative au crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 80 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la participation de la Commune à l'effort de ses communiens par l'octroi de subventions de différentes natures,

vu le règlement LC 33 961 relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'estimation des charges sur les comptes 76.36 qui engendreront un dépassement de budget,

vu l'exposé des motifs EM 57-2021, d'octobre 2021, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à la présente délibération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

### **DECIDE**

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 80 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 76.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SCA/ MC # 108'737 – SF/PL – 19.10.2021

Commune de Plan-les-Ouates  
Conseil municipal

Séance du 19 octobre 2021  
**M 14A-2021**

### **MOTION**

#### **Pour la création d'un fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates**

Considérant :

La volonté de la Commune de soutenir le développement des actions locales, que cela soit au niveau de la production locale, de la consommation locale ou des activités locales respectant les principes de la durabilité,

les incertitudes dans les développements économiques induites par l'arrivée du Covid 19,

la nécessité de pouvoir répondre rapidement et efficacement à des situations nouvelles et des projets innovants,

la motion M 06-2021 « Pour favoriser et développer un écosystème local à Plan-les-Ouates » acceptée à l'unanimité,

l'importance de notre zone industrielle et des revenus importants de la taxe professionnelle,

la volonté de redistribuer une partie des revenus de la taxe communale pour un développement économique durable et local,

#### **le Conseil municipal demande au Conseil administratif**

par 20 oui (unanimité)

- De créer un fonds de soutien au développement économique local à destination des entreprises de la Commune.
- De prendre chaque année un pourcentage des revenus de la taxe professionnelle pour alimenter ce fonds, pour autant que le solde du fonds ne dépasse pas le montant de 10% des revenus de la taxe professionnelle.
- De créer un règlement interne au fonds, ainsi que des directives d'attributions qui devra prendre en compte les objectifs du développement durable.
- D'étudier toute autre alternative qui pourrait remplir les mêmes objectifs.

Signataires : Laurent Seydoux, Dominique Tinguely et Nathalie Ruegger, membres de la commission des finances.

## Exposé des motifs

Plan-les-Ouates est une Commune avec une belle zone industrielle, dont la production est en grande partie exportée. La commune bénéficie de revenus importants grâce aux impôts sur les personnes physiques (travailleurs et travailleuses), sur les bénéfices des entreprises, mais aussi sur la taxe professionnelle.

Cette taxe est la seule à être communale et est souvent mal comprise par les entreprises. Pourtant, elle est essentielle à l'équilibre de notre budget.

Pour donner à la taxe professionnelle une meilleure visibilité sur son rôle et d'en faire une part de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) pour les entreprises.

Ce fonds aurait comme but de développer l'économie locale au niveau de la production, de la consommation ou des activités. Il permettrait ainsi de financer des appels à projets qui répondraient aux critères d'attributions qui auront été définis.

Le fonds serait administré par un Conseil mixte de représentant-e-s de la Communes et de représentant-e-s des associations des entreprises situées sur la Commune.

**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal

Séance du 19 octobre 2021  
**M 17-2021 P**

## Projet de motion

**Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente**

Considérant

- que la commune de Plan-les-Ouates a défini des objectifs clairs, concrets et ambitieux dans le règlement relatif à la gestion des déchets de la commune (LC 33 911) qui s'adressent tant à la population, qu'aux entreprises et aux commerces, janvier 2017,
- que ces objectifs permettent à Plan-les-Ouates d'avoir en 2019 un taux de recyclage de 54,2%, soit un taux supérieur à la moyenne des communes genevoises qui est de 47.8%,
- que la commune doit poursuivre ses efforts pour améliorer ce taux, afin d'éviter que la taxe poubelle ne soit imposée par la Confédération à l'ensemble du canton (taux à 60%),
- que le règlement municipal de Plan-les-Ouates relatif à la gestion des déchets prévoit que les déchets urbains des entreprises et des commerces dont la composition est analogue aux déchets urbains des ménages doivent être conditionnés dans des récipients et stockés à l'intérieur des bâtiments, sauf dispositions contraires convenues entre l'entreprise, le commerce et la commune (art. 7, alinéa 1),
- que des nouveaux commerces vont s'installer dans le cadre de l'urbanisation des Cherpines et des Sciers,
- que les objectifs précités ne peuvent être atteints que par la mise à disposition de la part des commerces d'une structure de tri immédiat à l'intérieur des espaces commerciaux pour les clients qui n'ont aucune raison de ramener des déchets et emballages à la maison,
- que les clients/consommateurs doivent être soutenus par les distributeurs dans leur démarche de tri,
- que la commune de Plan-les-Ouates possède son **Agenda 21**,
- que la commune de Plan-les-Ouates a adopté une **charte de la durabilité**,

- que la commune de Plan-les-Ouates organise des ateliers « **Mieux vivre au naturel** »,

Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates

### **Le Conseil municipal**

#### **INVITE**

par x oui, x non et x abstention

à demander au Conseil administratif :

- De choisir, dans la mesure de ses compétences légales, les entreprises qui permettront à leurs clients de laisser leurs emballages sur place et/ou celles qui permettront d'acheter en vrac, afin de diminuer la production de déchets.
- D'inclure, dans toutes les démarches qui auront lieu dans le cadre de l'arrivée de nouveaux commerces de grande distribution, les objectifs et les obligations du règlement de la commune. (voir paragraphes 1 et 4 dans les considérants).
- De demander aux entreprises souhaitant s'installer à Plan-les-Ouates de fournir leur plan de gestion des déchets.
- D'associer les communes de Confignon et Lancy à cette démarche, étant donné l'avenir commun que les deux communes ont avec l'urbanisation des Cherpines et des Sciers.
- De mettre à disposition un espace convivial de tri à l'intérieur ou à la sortie de leur commerce, qui servira aux clients qui se débarrasseront des emballages que génèreront certains produits.
- D'entreprendre déjà auprès des commerces installés sur la commune des actions qui vont dans le sens des précédents considérants.

Pour le PDC :

Anita De Mitri, Vincent Gillet, Véronique Özazman, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Isabelle Williman.

## Exposé des motifs

Nous vivons une époque où nous devons absolument changer nos modes de consommation. Que ce soit au niveau communal comme planétaire, il y a nombre de changements à effectuer dans le sens de la durabilité.

Parmi ceux-ci, nous pensons que demander une implication à cette progression positive aux nouveaux commerçants qui seront impliqués sur la commune est une exigence tout à fait réalisable et en lien avec les efforts que toutes et tous, nous devons effectuer. De même, nous soutiendrons les commerçants déjà installés, à modifier leur mode de distribution dans le même sens, et ceci à court terme.

De plus en plus de citoyens adhèrent déjà à ce genre d'effort, qui en fait n'en n'est pas réellement un ; c'est une adaptation, une progression pour notre bien-être à toutes et tous. L'importance de cette amélioration n'est plus à démontrer.

Ce sont simplement des changements d'habitudes, qui d'ailleurs étaient normales avant l'arrivée de ces concepts de distributions de marchandises qui sont emballées sous multiples contenants qui font souvent doublon, ceci par esprit d'hygiène, mais qui sont complètement inutiles dans beaucoup de cas. Et si toutefois il existe des emballages plus simples, certains ne sont pas nécessaires au consommateur et par définition sont néfastes à l'environnement. Nous pouvons aider à un cercle vertueux par cette motion

Les changements demandés sont dirigés contre les emballages abusifs qui sont faits à l'unité, et ~~contre~~ les doubles emballages. Nous ne faisons que revenir à des us et coutumes avec lesquels nos anciens vivaient d'une manière naturelle. La commune désire responsabiliser chacun à stopper ce processus qui est devenu inacceptable aujourd'hui vu la situation générale au niveau du surnombre de nos déchets, et pour ce faire, désire impliquer les commerçants qui font pleinement partie de ce processus et de ce problème. Soit en réduisant le nombre d'emballages, soit en permettant de les laisser au magasin, soit encore en faisant pression sur leurs fournisseurs.

Une enquête de « Bon à savoir\* publiée en 2013 auprès de la grande distribution a permis de constater que cette dernière a beaucoup de peine à mettre en place la possibilité de laisser les emballages sur les lieux d'achat. Par cette motion, le Conseil municipal veut renforcer la politique communale en matière des déchets et favoriser ceux qui la mettent en œuvre, concrètement.

### Sources :

*Statistiques publiée par l'Etat de Genève :*

- Déchets - Statistiques déchets urbains, industriels, de chantier | [ge.ch](http://ge.ch)
- Bon à savoir avril 2013 : Et si on rapportait ses déchets dans les magasins ? ([bonasavoir.ch](http://bonasavoir.ch))